

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six octobre, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Christophe HARDY, Mme Patricia FERLAUX (à partir de la délibération n° 3), M. Jean-François GARNIER, Mme Maria CARRE, M. Jacky LEMOIGNE, Mme Marie-Léone LE GAC COCHET, M. Serge BOUDET, Adjoints ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Sophie HEUDE, Mme Cécile COUASNON, Mme Patricia RAULT, Mme Karine DELEURME, Mme Alice LEBRET, Mme Anne-Céline BOUTROS, Mme Gwénaëlle BOSSE, Mme Elsa LAFAYE, M. Rolland COQUET, Mme Catherine AUSSEURS, Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, Mme Delphine VIEUXBLED, M. Gilles PENNELLE, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Isabelle BIARD, ayant donné pouvoir à M. Rolland COQUET.  
Mme Patricia FERLAUX (jusqu'à la délibération n° 2).  
M. Christophe COMMUNIER.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. BOUCHER, Directeur Général.  
Mme CHARRIER, Directrice Générale Adjointe.  
M. MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.  
M. AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.

\_\_\_\_\_

Mme Elsa LAFAYE a été nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

### Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des félicitations pour la naissance le 28 octobre 2018, de Chloé GUILARD, fille de Frédéric GUILARD du service Espace Public et Cadre de Vie.

\_\_\_\_\_

#### **1 . SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le Maire présente le rapport :

*« Ce débat d'orientations budgétaires précède le vote du budget des services de l'eau et de l'assainissement qui aura lieu en décembre. Il permet aux membres du Conseil Municipal d'avoir connaissance de la situation budgétaire de ces deux services en fin d'année et des hypothèses retenues pour construire leur budget pour l'année à venir.*

*Cet examen est indispensable puisqu'il nous permet de fixer ensuite la tarification qui sera appliquée et payée par nos concitoyens.*

*Je remercie les agents des services techniques et des finances qui ont, sur la base de nos orientations et de nos choix, préparé le document qui vous est présenté ce soir et qui au quotidien veillent au bon fonctionnement de ces services publics essentiels.*

#### **Situation des services à la fin de l'année**

*Les situations de ces deux services sont tout à fait satisfaisantes.*

##### **1. Le service de l'eau fin 2018**

- *L'épargne nette – soit la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation – est d'un niveau convenable (près de 400 000 € en 2017, dernier exercice budgétaire connu).*
- *L'encours de la dette devrait s'élever à 715 348 € fin 2018, soit un délai de désendettement d'un peu plus de 2 ans. La dette ne présente pas de risque.*
- *Plusieurs remplacements de canalisations ont eu lieu en 2018, pour un montant total d'investissement de 305 370 €.*

## **2. Le service de l'assainissement fin 2018**

- L'épargne nette est d'un niveau tout à fait correct (environ 748 000 € en 2017).
- L'encours de la dette fin 2018 devrait s'élever à 770 571 €, soit un délai de désendettement d'un peu plus d'un an seulement. La dette ne présente pas de risque.
- En investissement, l'exercice 2018 enregistre 809 000 € de travaux liés au remplacement de canalisations.

### **Prévisions pour 2019**

Les hypothèses retenues pour l'année à venir portent à la fois sur le fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement – c'est-à-dire sur la section d'exploitation, et sur les investissements prévus dans l'année.

#### **1. Le service de l'eau**

##### **En section d'exploitation**

- La vente d'eau aux abonnés représente 80 % des recettes d'exploitation du service (près d'1,4 million). A ce jour, nous ne connaissons pas encore le volume d'eau consommé en 2018. Depuis 2015, ce volume augmente, avec une année 2017 de forte consommation. Dans ce contexte, nous avons retenu comme hypothèse une consommation d'eau en 2019 équivalente à la moyenne de ces trois dernières années, soit 910 329 m<sup>3</sup>.
- D'autres recettes viennent s'ajouter, comme
  - la taxe d'entretien compteur (132 000 €),
  - les branchements et raccordements réalisés,
  - les redevances perçues pour le compte d'autres organismes auxquels nous les reversons,
  - ou encore les recettes liées à la convention d'entente signée avec Lécousse.
- De plus, suite au transfert en 2014 au Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon (SMPBC) de la production d'eau potable, la mise à disposition d'agents techniques de la ville au SMPBC engendre une recette comptabilisée en section d'exploitation. En 2019, celle-ci passera de 21 000 € à 3 000 €, car d'autres missions seront dorénavant assurées par le personnel du SMPBC, notamment l'entretien des zones de captage.
- S'agissant des dépenses prévues, hors redevances reversées, la plus importante est l'achat de l'eau produite (552 000 €) au SMPBC. Le coût de cet achat augmentera en 2019 de 2,5 centimes d'euros par m<sup>3</sup> d'eau par rapport à 2018, pour atteindre 58,5 centimes d'euro par m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 4,5 %.
- Viennent ensuite les dépenses de personnel (475 000 €) et les achats de fourniture et matériel (près de 300 000 €), stables par rapport à l'an passé.

A noter que les redevances que nous collectons pour le compte de l'Agence de l'Eau et du Syndicat Mixte de Gestion devraient évoluer en 2019, celle pour la modernisation des réseaux de collecte baissant de 3 centimes (passant de 18 centimes d'euro à 15 centimes) quand celle du Syndicat Mixte de Gestion augmentera de 2 centimes (passant de 17 à 19 centimes).

##### **En section d'investissement**

- Le taux de rendement du réseau est de 95 %, un chiffre en augmentation ces dernières années. Ce qui signifie que l'état de notre réseau de distribution d'eau est bon.
- Pour autant, nous renouvelons chaque année des réseaux, dans le cadre de notre programme pluriannuel d'investissement dont le montant total sur trois ans est estimé à 2,1 millions d'euros et concerne de nombreuses rues de la ville. En 2019, nous avons prévu de réaliser 665 000 € de travaux de renouvellement des réseaux (réinscriptions 2018 et programmation

2019). Ces renouvellements concernent les rues suivantes : rue des Batailles, rue de la Madeleine, chemin de la Salle Verte, chemin des Druides, chemin de la Tourgue, rue le Bouteiller, rue Guynemer, rue du Stand, rue Harel, Allée du Haut Pavé, Allée du Portal, rue de la Monnerie, rue de l'Yser et la Sermandière.

## **2. Le service de l'assainissement**

### Section d'exploitation

- La facturation des volumes aux abonnés représente la quasi-totalité des recettes du service (1,6 million d'euros). Ces volumes concernent aussi bien les usagers fougèrais que ceux de Lécousse, Javené, Beaucé et Laignelet. Des industriels sont également raccordés à la station d'épuration. Nous avons retenu comme hypothèse de volumes traités pour 2019 la moyenne observée sur les trois dernières années.
- S'agissant des dépenses, elles devraient s'élever à 1,3 million d'euros, enregistrant notamment les dépenses de personnel et celles liées à l'entretien et au fonctionnement de la station.

### Section d'investissement

- Conformément au programme pluriannuel de travaux qui prévoit plus de 2.4 millions d'euros d'investissements jusqu'en 2021, nous proposons en 2019 d'effectuer 800 000 € de travaux de remplacement des canalisations, dans différents quartiers de la ville : rues Le Bouteiller, Guynemer, du Stand, Harel, Colbert, de l'Yser, de la Monnerie, Amand Dagnet, Clos Pichon, Maupilé, de la Saint Fiacre et de la Bayette.

### Evolution de la tarification

Compte tenu de ces hypothèses, nous proposerons en décembre de maintenir les tarifs actuels des services de l'eau et de l'assainissement. En effet, les prévisions de dépenses et de recettes en section d'exploitation font apparaître un niveau d'épargne suffisant pour nous permettre de couvrir les investissements nécessaires au renouvellement des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement.

En conséquence, l'utilisateur paiera, pour une facture de 120 m<sup>3</sup> d'eau, 3.86 € le m<sup>3</sup> d'eau. La diminution d'un centime d'euro par rapport à cette année s'expliquant, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, par les évolutions des redevances que nous percevons puis reversons à l'Agence de l'Eau et au SMPBC.

### L'avenir des services de l'eau et de l'assainissement

Vous le savez, l'année 2019 sera particulière du point de vue des services de l'eau et de l'assainissement. En effet, suite à la loi Notre de 2015, le transfert des compétences « eau et assainissement » à Fougères Agglomération est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce qui signifie concrètement qu'à partir de cette date, la ville ne gèrera plus ces deux services. Ce sera la communauté d'agglomération. 2019 sera donc la dernière année de gestion municipale des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce transfert obligatoire de compétences est une décision que nous regrettons, et j'ai écrit en ce sens au Premier Ministre ainsi qu'aux parlementaires pour leur faire part de notre point de vue. De nombreux élus locaux ont fait de même. La loi a évolué pour les communautés de communes, puisque l'obligation de transfert a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Mais pour les communautés d'agglomération, il n'y a pas eu d'inflexion de la part du gouvernement ni de la majorité parlementaire.

Les conditions de fourniture de ces services sont aujourd'hui bien différentes d'un territoire à un autre, en fonction de sa géographie, de ses caractéristiques (communes urbaines ou rurales) ou encore des choix de gestion passés (régie comme dans notre ville, délégation à un syndicat ou à une entreprise privée). En tant qu'élus locaux, nous avons toujours su nous organiser pour répondre aux besoins de

*nos concitoyens et leur permettre de disposer d'un service de qualité. A Fougères en particulier, nous avons toujours veillé à maintenir un tarif abordable pour ces services publics.*

*De plus, ce transfert de compétences conduira à multiplier les interlocuteurs, par exemple en cas de chantier sur la voirie, des cas dans lesquels il est fréquent d'avoir des interventions sur différents réseaux qu'il va falloir coordonner, ou lors de projets immobiliers.*

*Mais la loi s'impose à nous, et il nous appartiendra de veiller, dans le cadre dorénavant de Fougères Agglomération, à ce que la gestion de ces deux services permette de continuer à fournir un service de qualité à nos concitoyens.*

*Nous souhaitons que le principe d'une gestion en régie soit conservé, car ce mode de gestion permet de disposer de marges de manœuvre dont nos concitoyens bénéficient. Et nous l'avons montré, la régie permet notamment de proposer des tarifs abordables à nos concitoyens.*

*Il conviendra aussi de maintenir de manière suffisante les investissements sur les réseaux, qui sont la garantie de leur bon état et donc de la performance des services de l'eau et de l'assainissement. Investir chaque année permet de lisser les dépenses, de limiter les gaspillages et d'éviter de se trouver devant une situation d'urgence par manque d'anticipation. La ville l'a montré, l'investissement régulier est la garantie d'un bon rendement du réseau, avec peu de fuites.*

*Les comparaisons au niveau national sont très significatives et indiquent bien que les services de l'eau et de l'assainissement à Fougères sont dans une situation très favorable : le taux de rendement est supérieur à la moyenne nationale, les investissements sont réguliers, et le prix du m<sup>3</sup> d'eau est abordable. Ce sont là des indices de qualité et de bonne gestion qu'il nous faudra veiller à conserver dans les années à venir. »*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2 . FOUGERES AGGLOMERATION – RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**3 . SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM) DU PAYS DE FOUGERES – RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**4 . ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX – BUDGET VILLE – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**5 . REGIE DU CHATEAU – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE A UN DEFICIT CONSTATE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**6 . FOUGERES HABITAT – GARANTIE D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE 233 000 € POUR LA REHABILITATION DES FAÇADES RUE AUGUSTIN BEAUVERGER AU DOLMEN ET DE 210 000 € POUR L'INSTALLATION DE 2 CHAUFFERIES COLLECTIVITES SITUÉES A LA SERMANDIERE A FOUGERES**

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Monsieur BESSON ne participe ni au débat, ni au vote*

- 7 . FOUGERES HABITAT – GARANTIE D'EMPRUNT DE 260 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION FONCTIONNELLE A L'ECARTELEE A FOUGERES

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Monsieur BESSON ne participe ni au débat, ni au vote*

- 8 . MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS DES SERVICES : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAYFIP ET MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FACTURATIONS DES ACTIVITES « PETITE ENFANCE », « PERISCOLAIRE », « RESTAURATION » ET « LOISIRS »

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 9 . VENTE DE REPAS SCOLAIRES A L'HOPITAL DE JOUR GUILLAUME REGNIER – AVENANT N° 16 A LA CONVENTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 10 . REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DU 1<sup>ER</sup> DEGRE - FIXATION DES COUTS-ELEVES POUR LA RENTREE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 11 . CRECHE FAMILIALE – CONVENTION A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 12 . ASSOCIATION THEATRE DE LA BALOSSE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 13 . ASSOCIATION ESPERANCE / CORPS ET GRAPHIES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « ANIMATEURS »

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 14 . DONATION DE MACHINES ET MATERIELS DE MEUNIER PAR MONSIEUR HERCENT ET MADAME FAUVEL

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 15 . ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – ANNEE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 16 . ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS PROPRIETES – ANNEE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 17 . ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EVENEMENTS – ANNEE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

**18. SUBVENTION HAUT NIVEAU PAYS DE FOUGERES BASKET ET AGL DRAPEAU FOUGERES FOOTBALL**

Monsieur GARNIER aurait aimé voir apparaître dans la présentation, l'évolution de la subvention de l'année dernière et celle de cette année, afin d'avoir une idée de la progression des deux subventions accordées.

Il souligne que la municipalité se doit d'aider de manière significative le développement du sport chez les plus jeunes, c'est le cas avec cette délibération, mais il y a un secteur qui lui tient particulièrement à cœur, c'est le secteur du sport scolaire et il ne peut que constater que la subvention est restée stable depuis des années.

Monsieur HARDY rappelle que le Pays de Fougères Basket est en Nationale II, comme l'équipe est montée en Nationale II il y a deux ans, la subvention était de 75 000 €, l'année dernière elle avait été réduite à 70 000 € et là elle remonte à 73 000 €.

Concernant l'AGL Drapeau Fougères Football, l'équipe avait 36 000 € de subvention lorsqu'elle était en CFA2. Elle est descendue en Régionale I et bénéficiait de 30 700 €, puis elle est remontée en Nationale III, l'équivalent de la CFA2, elle a donc 36 000 €.

Concernant le sport scolaire, c'est un domaine qui lui tient également à cœur. L'évolution de la subvention scolaire a évolué entre 1 et 2 %. Il y a eu environ 15 % d'augmentation sur dix ans.

Cette année, il a été réalisé une réforme importante des critères aux clubs sportifs et l'année prochaine cela concernera le sport scolaire. Le mois prochain, il sera proposé au conseil municipal, dans le cadre des subventions promotionnelles aux associations sportives, une augmentation d'environ 17 %, suite à des déplacements plus nombreux cette année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**19. DELIBERATION FIXANT LE TAUX ET LES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**20. ACTION CŒUR DE VILLE : AIDE DIRECTE A L'INSTALLATION D'UNE POISSONNERIE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**21. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**22. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR COQUELIN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**23. LOTISSEMENT COMMUNAL RUE MELOUIN – MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**24. CREATION D'UNE COMMISSION RELATIVE AUX CONTRATS DE CONCESSION DE LA VILLE DE FOUGERES**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **25. ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION RELATIVE AUX CONTRATS DE CONCESSION DE LA VILLE DE FOUGERES**

La commission de concession doit donc être composée des membres suivants :

- Le Maire ou son représentant, Président ;
- Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

Sont ainsi candidats en qualité de membre titulaire ayant voix délibérative :

- M. BESSON Eric
- M. GARNIER Jean-François
- Mme FERLAUX Patricia
- M. RAULT Jean-Claude
- M. COQUET Rolland

Sont ainsi candidats en qualité de membre suppléant :

- Mme GAUTIER-LE BAIL Evelyne
- M. HARDY Christophe
- Mme CARRE Maria
- Mme LE GAC-COCHET Marie-Léone
- Mme AUSSEURS Catherine

En vertu de l'article 76 de la loi n° 2011-525 du 17 mars 2011 qui modifie l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous êtes invités :

- à vous prononcer unanimement pour un vote à main-levée :

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- à procéder à ces désignations à main-levée (ou à défaut, au scrutin secret) :

**ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE, Mme D'ORSANNE)**

Sont ainsi déclarés élus :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. BESSON Eric</li> <li>• M. GARNIER Jean-François</li> <li>• Mme FERLAUX Patricia</li> <li>• M. RAULT Jean-Claude</li> <li>• M. COQUET Rolland</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme GAUTIER-LE BAIL Evelyne</li> <li>• M. HARDY Christophe</li> <li>• Mme CARRE Maria</li> <li>• Mme LE GAC-COCHET Marie-Léone</li> <li>• Mme AUSSEURS Catherine</li> </ul>

Les membres suppléants ci-dessus mentionnés, devront au besoin remplacer tout membre titulaire indisponible dans les conditions prévues par les règles de fonctionnement de la commission de concession adoptées par délibération.



**26. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET ENEDIS – PARCELLES CADASTREES BC103, PARON**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**27. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET ENEDIS – PARCELLES CADASTREES BI0301, LE CHAMP LARGE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**28. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET ENEDIS – PARCELLES CADASTREES AC0102, SITUEE 1 PLACE GAMBETTA**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**29. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET ENEDIS – PARCELLES CADASTREES AC0102 SITUEE 1 PLACE GAMBETTA**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**30. VŒU RELATIF A LA TAXATION DU PRIX DU CARBURANT**

Madame VIEUXBLED présente le vœu suivant :

*« Depuis un an, les prix du carburant en France ont considérablement augmenté : + 23 % pour le prix du gazole à la pompe, + 15 % pour celui de l'essence. Cette augmentation des coûts a des répercussions considérables sur les budgets des ménages et ces dernières semaines, le mécontentement des usagers s'est fréquemment exprimé et avec force.*

*Si l'augmentation du prix du pétrole brut est indéniable, la fiscalité sur les carburants représente une manne considérable pour les finances publiques. Le surplus de recettes attendu par le gouvernement est de trois milliards d'euros en 2018 et devrait dépasser les dix milliards d'euros en 2022, par rapport à 2017. Cette progression de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est liée à la loi de transition énergétique votée en 2015 qui y a introduit une composante carbone, programmée pour augmenter chaque année. Le gouvernement actuel a accentué ce mouvement de hausse. Environ 20 % du montant global de la taxe (seulement) est ensuite réaffecté à la transition énergétique.*

*Interrogé à ce sujet, le gouvernement a indiqué que cette politique de dissuasion fiscale était dictée par un impératif écologique.*

*Si le mécontentement est largement répandu, certains usagers sont plus impactés que d'autres. Fougères et le Pays de Fougères ne disposent pas de liaison ferroviaire ni de métro. Pour des raisons budgétaires et de trafic, les transports en commun sont nécessairement limités en fréquence et en desserte. La voiture est le moyen de transport le plus répandu, notamment pour ceux qui n'exercent pas leur activité professionnelle dans leur commune de résidence.*

*D'autres usagers, dont le domicile est chauffé au fioul, sont aussi impactés. Et comme ce mode chauffage est surtout répandu dans l'habitat ancien moins bien isolé que l'habitat récent, la précarité énergétique se développe.*

*A terme, cette politique de taxation massive des carburants, ajoutée à celle menée ces derniers mois en matière d'aménagement du territoire et de logement, risque d'aboutir à une métropolisation grandissante et à une perte d'attractivité pour les villes moyennes et les territoires ruraux.*

*Pour ces raisons, le Conseil Municipal de Fougères demande au gouvernement de bien vouloir reconsidérer sa politique actuelle de taxation du carburant, en tenant compte de la situation des villes moyennes et des territoires ruraux. »*

Monsieur le Maire propose des amendements au vœu présenté par Madame VIEUXBLED et indique qu'il procédera au vote de ces amendements :

*« Depuis un an, les prix du carburant en France ont considérablement augmenté : + 23 % pour le prix du gazole à la pompe, + 15 % pour celui de l'essence. Ces augmentations sont liées à 70% pour l'essence et à 62% pour le gazole au contexte international qui influe sur le fonctionnement du marché du pétrole : la production a diminué, conduisant à une hausse des cours et donc du prix du pétrole. Par contre, 30 % de l'augmentation pour l'essence et 38% pour le gazole sont liés à la fiscalité.*

*Cette augmentation des coûts a des répercussions considérables sur les budgets des ménages, notamment des plus modestes, et ces dernières semaines, le mécontentement des usagers s'est fréquemment exprimé et avec force.*

*La fiscalité sur les carburants représente une recette considérable pour les finances publiques. Le montant de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) est réparti entre l'Etat, les régions et les départements. Ces recettes permettent de financer, en plus de la transition énergétique à hauteur de 20%, d'autres politiques publiques, d'autres services, d'autres équipements, et notamment les infrastructures de transport.*

*Le surplus de recettes fiscales attendu par le gouvernement est de trois milliards d'euros en 2018 et si la tendance se poursuit, il devrait dépasser les dix milliards d'euros en 2022, par rapport à 2017. Cette progression de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est liée à la loi de transition énergétique votée en 2015 qui y a introduit une composante carbone, programmée pour augmenter chaque année. Le gouvernement actuel a accentué ce mouvement de hausse.*

*Interrogé à ce sujet, le gouvernement a indiqué que cette politique de dissuasion fiscale était dictée par un impératif écologique, à la suite d'études qui ont montré les impacts négatifs des carburants sur l'environnement – les véhicules des particuliers représentent 15% des émissions de gaz à effet de serre en France - et sur la santé – les particules fines émises par les voitures étant responsables de milliers de décès chaque année. La hausse de la fiscalité se veut ainsi incitative, pour encourager nos concitoyens à se déplacer différemment ou en utilisant des technologies moins polluantes.*

*Si le mécontentement est largement répandu, certains usagers sont plus impactés que d'autres, notamment les ménages modestes et ceux qui n'ont pas aujourd'hui d'autre choix que d'utiliser leur voiture. Fougères et le Pays de Fougères ne disposent pas encore de liaison ferroviaire. Mais des lignes de car régulières et pour certaines directes relient Fougères à Rennes, et le service a été renforcé en juillet 2018. Sur le reste du territoire comme pour d'autres, pour des raisons budgétaires et de trafic, les transports en commun sont nécessairement limités en fréquence et en desserte. La voiture est le moyen de transport le plus répandu, notamment pour ceux qui n'exercent pas leur activité professionnelle dans leur commune de résidence.*

*D'autres usagers, dont le domicile est chauffé au fioul, sont aussi impactés. Et comme ce mode de chauffage est surtout répandu dans l'habitat ancien moins bien isolé que l'habitat récent, la précarité énergétique se développe.*

*Aussi, le Conseil Municipal de Fougères demande au gouvernement de bien vouloir adopter des mesures fortes en matière de transition énergétique et de prendre rapidement des mesures de compensation de la hausse du prix des carburants notamment en faveur des ménages les plus*

*modestes qui utilisent leur voiture à des fins professionnelles et de tenir ainsi compte de la situation des villes moyennes et des territoires ruraux. »*

Monsieur PENNELLE souligne que Monsieur le Maire a apporté tellement de modifications sur ce vœu qu'on peut se demander pourquoi il n'en n'a pas présenté un lui-même.

Monsieur PENNELLE pense que ses collègues vont avoir beaucoup de mal à s'y retrouver, car ce vœu est totalement différent de ce qu'il était initialement.

Si ce vœu est maintenu dans cet état il ne le votera pas. Aujourd'hui, il y a une politique inadmissible contre les automobilistes, qui va même au-delà de la taxation des carburants.

La colère monte dans le Pays et le 17 novembre il ira avec Madame D'ORSANNE aux côtés de ce qui vont protester. Les villes moyennes sont devenues des cibles et cette politique est menée par des personnes qui vivent dans des grandes villes, qui n'ont pas forcément besoin de voitures car ils ont des moyens de transport en commun.

On parle beaucoup de la pollution des automobiles, mais pas des porte-conteneurs qui transportent les produits de la mondialisation ultra-libérale auxquels beaucoup de personnes sont attachées. Un seul d'entre eux pollue plus que l'ensemble des voitures françaises, mais ça ce n'est pas grave, on ouvre les frontières, donc on fait venir de plus en plus d'immenses bateaux qui polluent plus, mais ce sont les automobilistes que l'on taxe !

Aujourd'hui, 60 % d'un litre de carburant sont des taxes. Ce gouvernement n'est pas le premier à avoir abusé des taxes sur les carburants qui pénalisent les plus modestes. L'augmentation de 10 ou 15 centimes d'un litre de gasoil ou d'essence ne pénalise pas les catégories privilégiées, favorisées par Monsieur MACRON et ses amis.

Monsieur PENNELLE est relativement satisfait du vœu proposé, mais il est évident que si les amendements étaient adoptés, il ne le votera pas.

Monsieur GARNIER indique que cette question des hausses du coût des carburants et donc du coût du transport des concitoyens n'est pas nouvelle, il a connu par le passé d'autres hausses qui étaient dues soit à des augmentations de taxes, soit à des fluctuations du marché pétrolier.

Aujourd'hui, deux causes amènent les carburants à un niveau qui n'avait pas été atteint depuis plusieurs années. Ce qui choque les concitoyens ce n'est pas tant la question des taxes, que certains utilisent pour masquer d'autres phénomènes que d'autres conditions qui font que nos concitoyens se sentent opprimés.

Il rappelle qu'aujourd'hui, l'entreprise pétrolière TOTAL a vu ses profits en hausse de 39 % en 2017 par rapport à 2016, qu'il y a eu de la part de ce gouvernement 3,2 milliards d'euros qui ont été accordés aux plus riches grâce à la réforme de l'Impôt Sur la Fortune. Il ne sait pas si c'est un hasard, mais les taxes vont rapporter 4 milliards d'euros.

Il y a de l'exaspération, de la révolte, il ne faut pas que cette révolte soit dévoyée sur un terrain qui n'est pas le bon.

Il se dit favorable à la transition écologique, il est juste qu'une part de ces taxes contribue à cette transition, mais pas seulement, il faut également taxer les gros pollueurs, y compris les gros utilisateurs de produits pétroliers. Il se demande pourquoi on ne taxe pas le kérosène au même niveau ? Pourquoi est-ce qu'on ne taxe pas les moyens de transport qui fonctionnent au fioul lourd et qui sont les plus gros producteurs de particules fines ?

Les solutions alternatives lui semblent le plus important aujourd'hui. Le groupe PSA a bâti sa fortune sur la production de véhicules diesel, on pourrait considérer qu'il y a un effort à faire sur la reconversion des véhicules diesel, on pourrait aussi considérer que le gouvernement aide réellement à l'acquisition de véhicules propres avec une baisse du taux de TVA, ce serait un signe encourageant, un signe fort.

Il faut peut-être arrêter le processus qui est enclenché de fermeture des lignes SNCF : 9 000 kilomètres dans les années à venir. La Région Bretagne a montré en quelques années qu'il était possible de développer le transport ferroviaire régional de manière formidable, avec un succès reconnu par tous. On pourrait appliquer cette politique dans toutes les régions.

Il ne comprend pas pourquoi certaines personnes ne sont pas favorables au ferroviaire, il pense que le transport routier a vécu et qu'il faut aujourd'hui passer à une autre étape, à un transport qui accorde plus de moyens et plus de développement au fret ferroviaire. C'est pour cela qu'il défend depuis très longtemps l'idée qu'il faut créer une ligne directe depuis la Normandie jusqu'au Pays de la Loire passant par Fougères, permettant le transport d'une nombreuse partie de la population, aussi bien dans le Calvados, la Manche, que dans le Pays fougérais et dans le Nord-Est de l'Ille-et-Vilaine, même de la Mayenne.

On n'est pas condamné à avoir une augmentation continue des taxes qui n'apporte pas de solutions, car derrière cette opération les tarifs des pétroliers ne vont pas tarder à augmenter du fait de la raréfaction du produit. Et puis, il y a aussi le fait que le gouvernement en a peut-être profité pour avoir des recettes plus rapidement que ce qui était prévu à l'origine, par l'augmentation de la contribution pour lutter contre les effets du carbone.

Le vœu qui est présenté par Madame VIEUXBLED ne le satisfait pas, parce qu'il se borne à critiquer l'effet « taxes », mais il faut également prendre en compte les besoins réels de production énergétique. Il est donc satisfait des amendements proposés par Monsieur le Maire bien qu'il aurait voulu en ajouter quelques-uns.

Monsieur le Maire indique à Monsieur PENNELLE qu'un vœu a été présenté, que chacun a la possibilité de le faire et qu'il est intitulé « *Vœu relatif à la taxation du prix du carburant* ». Les amendements proposés permettent de lever des ambiguïtés et permettent à chacun de pouvoir voter en prenant en compte les éléments initialement fournis.

Monsieur le Maire remarque que Monsieur PENNELLE annonce que : « *60 % du prix d'un litre de carburant est constitué de taxe* ». Monsieur le Maire se demande si Monsieur PENNELLE souhaite supprimer ces taxes ou les baisser, il faudrait donc réduire les services des régions, des départements, les moyens financiers qui sont attribués à ces collectivités locales et qui servent aussi à financer des politiques publiques. Il est donc important d'avoir ces amendements.

Monsieur le Maire souligne que sa conclusion apparaît plus forte, plus large, que celle proposée, puisqu'il demande d'adopter des mesures fortes en matière de transition énergétique. Il est indispensable de prendre des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique.

Madame VIEUXBLED pense qu'il y a un amendement qui n'est pas intéressant, celui où on se satisfait de l'offre de transport en commun existant, alors qu'elle est insuffisante.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec la citation : « *Fougères et le Pays de Fougères ne disposent pas de liaisons ferroviaires, ni de métro* », car il n'y a pas encore de liaisons ferroviaires, mais il existe tout de même des lignes de cars.

Madame VIEUXBLED fait remarquer que si l'offre était satisfaisante, il y aurait peut-être moins de personnes à utiliser la voiture tous les jours.

Monsieur le Maire indique que le service offert est tout à fait conséquent.

Madame VIEUXBLED constate ce manque avec les bouchons réguliers des voitures.

Monsieur BOUDET précise qu'il y a 28 bus aller et 28 bus retour par jour et que là où on perd du temps, c'est lorsqu'on rentre dans Rennes.

Monsieur le Maire croit que ces précisions sont essentielles et soumet au vote l'ensemble des amendements.

AMENDEMENTS : ADOPTE – 2 contre (M. PENNELLE, Mme D'ORSANNE)

Monsieur PENNELLE assiste à une situation extraordinaire. Un groupe de l'opposition dépose un vœu, Monsieur le Maire réécrit quasiment l'intégralité du vœu et ce groupe s'apprête à le voter. Il dit que c'est un grand moment de politique !

Monsieur PENNELLE reste logique avec ce qu'il a dit et votera contre ce nouveau texte.

Madame VIEUXBLED précise que l'objectif principal est que des élus s'expriment sur l'augmentation de la taxation du carburant.

Monsieur le Maire explique à Monsieur PENNELLE qu'il s'agit de compléments qui viennent préciser des éléments qui avaient été indiqués.

Monsieur le Maire souligne qu'il a une certaine expérience du fonctionnement des collectivités locales et qu'il a déjà assisté au conseil départemental, avec des propositions de vœux qui ont fait l'objet d'amendements.

Monsieur PENNELLE ne remet pas en cause le fonctionnement. Par exemple, le dernier paragraphe est complètement différent du paragraphe qui était initialement présenté.

Il ne s'oppose pas au droit d'amendement, il fait remarquer que le sens du vœu n'est plus du tout le même.

VŒU : ADOPTE – 2 contre (M. PENNELLE, Mme D'ORSANNE)

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

---

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 13 décembre 2018 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h00.

---